



Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de l'**ESTONIE** me prie de communiquer aux Pays-membres de l'UPU ce qui suit:

«Estonian Post Ltd a récemment reçu de nombreuses demandes de confirmation de la validité de timbres-poste ayant pour motif le «souvenir de la légion Estonie». Ces émissions illicites sont en vente sur Internet. Selon la législation nationale de l'Estonie, la poste estonienne (Estonian Post) est le seul et unique organisme autorisé à émettre des timbres-poste. Par conséquent, aucune autre société opérant sur le territoire estonien ne peut licitement émettre des timbres-poste.

Nous confirmons donc que ces timbres-poste sont des émissions illicites et demandons instamment à tous les Pays-membres de l'UPU d'en interdire la circulation. Nous dénonçons et condamnons fortement de telles pratiques illicites. Les timbres officiellement émis par la poste estonienne sont publiés sur le site du WNS (www.wnsstamps.ch).»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

K.J.S. McKeown
Directeur du développement
des marchés

Annexe 1

Emissions illicites de timbres-poste recensées ayant pour motif le «souvenir de la légion Estonie»



